



ACCORD-CADRE REGIONAL France Travail Réunion

Représenté par son Directeur Régional Olivier PELVOIZIN

-

Prism'emploi Réunion-Mayotte

Représenté par son Président Régional Willy SHOCK-TORAP

2025-2028

Préambule

La collaboration existante entre France Travail Réunion et Prism'emploi Réunion s'inscrit dans la durée.

Le précédent accord-cadre signé en 2021 a permis de renforcer la collaboration au niveau régional notamment par la mise en place d'actions et d'évènements autour du recrutement et d'interconnaissances semestriels sur les offres de service réunissant les représentants des agences France Travail et des agences d'emploi.

Au niveau national, en juillet 2024, France Travail a organisé une rencontre sur la loi pour le plein emploi réunissant Prism'emploi et des entreprises de travail temporaire pour une présentation de 5 programmes à l'état de projet liés à la transformation de France Travail tels que :

1. Assurer une entrée en parcours d'accompagnement rapide avec le référent le plus approprié
2. Proposer des parcours d'accompagnement personnalisés
3. Accélérer les recrutements et élargir les opportunités d'emploi
4. Inclure les personnes en situation de handicap
5. L'IA-DATA

En 2024, les agences d'emploi utilisatrices de France Travail à la Réunion :

- ont confié 3859 offres d'emploi à France Travail ;
- ont accueilli 36 demandeurs d'emploi en immersion professionnelle dans leurs agences d'emploi.

En décidant conjointement de renouveler cet accord, les deux partenaires réaffirment leurs ambitions partagées autour du plein emploi, leur volonté commune d'agir ensemble et ce, en faveur des publics cibles des politiques publiques tels que les bénéficiaires du RSA, les jeunes, les séniors, les personnes en situation de handicap et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Les agences d'emploi sont des partenaires incontournables qui participent entre autres, à l'accélération du retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées grâce à un accompagnement renforcé.

C'est dans ce cadre que France Travail Réunion et Prism'emploi Réunion-Mayotte, signataires de cet accord, souhaitent poursuivre leur collaboration pour réduire les tensions de recrutement, notamment en favorisant la construction de parcours professionnel des demandeurs d'emploi.

LES PARTENAIRES

Prism'emploi Réunion

Prism'emploi Réunion-Mayotte est l'organisation professionnelle, qui regroupe les professionnels du recrutement et de l'intérim de la Réunion. 70 agences d'emploi sont présentes à La Réunion.

Quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises).

- **Informar les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et permanents.

France Travail Réunion

En application de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, Pôle emploi est devenu France Travail au 1^{er} janvier 2024. Cette transformation consiste en un changement de dénomination et un élargissement des missions de l'établissement public au sein du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L.5311-7 du Code du travail.

En tant qu'opérateur, France Travail est notamment chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel et de veiller à la continuité de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il prescrit toutes les actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité. Il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle, ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle. France Travail aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements, prospecte le marché du travail et a également pour mission de développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications (article L.5312-1-I du code du travail).

France Travail assure également un certain nombre de missions pour le compte du réseau pour l'emploi. Notamment, il met à disposition des outils et services numériques, des actions de développement des compétences au bénéfice des personnels des autres membres du réseau et assure une fonction d'appui auprès de ce réseau (article L.5312-1-II du code du travail).

France Travail est composé de 17 directions régionales.

Pour la région Réunion, 17 agences couvrent l'ensemble du territoire.

LES ENJEUX

France Travail Réunion et Prism'emploi Réunion s'engagent avec la présente convention, tout en s'appuyant sur leurs ambitions partagées autour d'un retour vers le plein emploi, à poursuivre et à renforcer leurs actions déjà mise en œuvre sur le territoire réunionnais dans le cadre de leur précédente convention au bénéfice des demandeurs d'emploi, des salariés intérimaires, des agences d'emploi.

Quatre enjeux principaux sont identifiés :

- **Renforcer les synergies territoriales** entre leurs réseaux respectifs
- **Faire connaître et faciliter la mobilisation des services de recrutement de France Travail** auprès des adhérents de Prism'emploi Réunion
- **Agir en faveur du retour à l'emploi** des demandeurs d'emploi notamment des publics cibles des politiques publiques (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, etc.), des salariés intérimaires et sécuriser leur parcours professionnel.
- **Prévenir les trop-perçus** par les demandeurs d'emploi intérimaires

LES AXES DE PARTENARIAT

Afin de répondre à ces enjeux, Prism'emploi Réunion et France Travail Réunion ont identifié quatre principaux axes de partenariat visant à agir ensemble pour un retour vers le plein emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises clientes des agences d'emploi. Ces axes de partenariat et les actions associées visent à faciliter la réalisation conjointe d'actions opérationnelles sur le territoire réunionnais ainsi qu'à l'échelle des bassins d'emploi.

- I. Renforcer les relations entre les réseaux de la branche du travail temporaire et du recrutement et France Travail**
- II. Favoriser la mobilisation des services de recrutement de France Travail**
- III. Agir sur les offres difficiles à pourvoir des secteurs et métiers en tension et métiers émergents, notamment grâce au développement des compétences et à la construction de parcours de formation**
- IV. Prévenir et réduire les trop-perçus pour les demandeurs d'emploi exerçant en intérim**

I- Renforcer les relations entre les réseaux de la branche du travail temporaire et du recrutement et France Travail

a. Poursuivre la démarche de synergie mise en place entre les deux réseaux

Pour initier et suivre la déclinaison opérationnelle de cette convention régionale, Prism'emploi Réunion et France Travail Réunion faciliteront les mises en contact entre leurs réseaux respectifs.

Chacune des parties signataires désignera un ou plusieurs référents en charge de cet accord-cadre régional.

b. Renforcer la connaissance des réseaux

Prism'emploi Réunion et France Travail Réunion s'engagent respectivement à identifier les leviers appropriés pour apporter une réponse adaptée et ciblée aux besoins des agences d'emploi.

Pour atteindre cet objectif, **France travail Réunion s'engage à :**

- **Organiser des animations trimestrielles à la maille bassin** afin de réunir les responsables de chaque réseau présent sur son territoire.
- **Mettre à disposition de Prism'emploi Réunion le calendrier semestriel des semaines sectorielles** et évènements régionaux. Ces évènements menés conjointement seront publiés sur le site <https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/>
- **Partager les résultats de l'enquête BMO** « Besoins de main d'œuvre » ainsi que tout éléments statistique et d'analyse à disposition sur France Travail .org
- **Partager avec Prism'emploi Réunion les données statistiques régionales afférentes à la NAF 7820Z** (offres confiées à France Travail Réunion, POEI, MRS, Immersions professionnelles, types de contrat, profils des demandeurs d'emploi recrutés, métiers,...)

Prism'emploi Réunion s'engage à :

- **Relayer auprès de ses adhérents :**
 - Via notamment les dépêches, le calendrier semestriel des visios « Les jeudis de l'intérim et du recrutement » organisées au niveau national
 - Les invitations aux groupes de travail semestriels
 - Les supports transmis par France Travail Réunion pour faire connaître son offre de service au plus grand nombre
- **Inciter ses adhérents à répondre :**
 - Aux questionnaires de satisfaction adressés par France Travail
 - Aux études et enquêtes périodiques de France Travail (BMO, métiers en tension, pratiques de recrutement)
- **Informé France Travail Réunion des publications des études de l'OIR** (Observatoire de l'Intérim et du Recrutement), publiées sur le site de l'OIR

II- Favoriser la mobilisation des services de recrutement de France Travail

L'enjeu est celui d'un accompagnement adapté pour répondre aux besoins en recrutement des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi Réunion

a. La publication des offres d'emploi

La publication des offres d'emploi est un levier important pour rendre visible la réalité du marché du travail réunionnais, attirer les candidats et satisfaire les besoins de recrutement des adhérents de Prism'emploi Réunion. Pour y parvenir :

Prism'emploi Réunion incite ses adhérents :

- A déposer leurs offres d'emploi ouvertes aux recrutements externes sur le site www.francetravail.fr via leurs espaces recruteurs afin de contribuer à la transparence du marché du travail et favoriser le placement des demandeurs d'emploi. Les offres sont vérifiées et publiées sur www.francetravail.fr, l'application Mes Offres et des sites partenaires. En cas de non-conformité, l'agence d'emploi sera rappelée par son conseiller France Travail Réunion. Elle pourra suivre en toute autonomie ses offres et les candidatures depuis son compte entreprise.
- A créer une page employeur sur www.francetravail.fr afin de développer leur marque employeur et augmenter la visibilité de leurs offres

Pour faciliter la publication des offres d'emploi des adhérents de Prism'emploi,

France Travail Réunion s'engage à :

- Accompagner les adhérents de Prism'emploi Réunion à la satisfaction de leurs besoins en recrutement par la mise en relation de profils de demandeurs d'emploi en adéquation avec l'offre proposée. En parallèle, l'agence d'emploi informera le conseiller France Travail Réunion de la suite donnée à la candidature du demandeur d'emploi afin de lui permettre de réaliser la mise à jour du dossier du candidat selon les modalités arrêtées au niveau local entre le conseiller France Travail et le chargé de recrutement de l'agence d'emploi.

b. Contact direct sans offre d'emploi

Lorsque la durée d'une mission d'intérim à proposer à un candidat est non seulement courte mais revêt un caractère d'urgence, il est fortement conseillé aux agences d'emploi d'accéder directement à la banque de profils, accessible 24h/24 et 7j/7, via son espace employeur sur www.francetravail.fr pour contacter en direct des demandeurs d'emploi, sans même déposer d'offre d'emploi.

Prism'emploi Réunion s'engage à :

- Inciter ses adhérents à mobiliser la banque de profils de France Travail autant que nécessaire pour faire des propositions d'offres d'emploi quelle que soit la durée et repérer des profils pouvant correspondre aux attentes de leurs entreprises clientes.

III- Agir sur les offres difficiles à pourvoir des secteurs et métiers en tension et métiers émergents notamment grâce au développement des compétences et à la construction de parcours de formation

Pour répondre aux difficultés de recrutement et aux pénuries de compétences, France Travail Réunion mobilise ses services de manière adaptée à chaque besoin de recrutement, en s'appuyant notamment sur l'expertise de son réseau d'équipes France Travail Pro au sein des agences pour anticiper les besoins de recrutement, élargir le sourcing et accompagner les candidats demandeurs d'emploi, considérés comme prioritaires par les politiques publiques de l'emploi (jeunes, bénéficiaires du RSA, seniors, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi de longue durée)

a. Mobiliser les outils et services de France Travail Pro les plus adaptés au regard du besoin

Prism'emploi Réunion s'engage à inciter ses adhérents à :

- Recourir au dispositif d'immersion professionnelle (PMSMP) en accueillant des personnes en recherche d'emploi en amont d'un recrutement, pour faire connaître les métiers sur lesquels ils recrutent ou encore pour permettre au candidat de valider son projet professionnel en situation réelle. Cette action visera également à promouvoir le recours au site <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/> auprès de leurs entreprises clientes afin de leur permettre de se faire connaître en tant qu'entreprise accueillante ;
- Mobiliser la POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle) pour permettre au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences spécifiques attendues pour occuper le poste sous réserve d'une promesse d'embauche ;
- Mobiliser la MRS (Méthode de recrutement par Simulation) et les ateliers de Détection De Potentiel afin d'élargir le sourcing des demandeurs d'emploi et faire évoluer les pratiques de recrutement sans CV en privilégiant le repérage des habiletés pour occuper le poste de travail proposé.

France Travail Réunion s'engage à :

- Inciter ses conseillers dédiés à l'entreprise, à promouvoir des profils de demandeurs d'emploi auprès des adhérents de Prism'emploi Réunion sans même qu'une offre d'emploi soit déposée. Cela se fera dans le cadre d'une stratégie locale établie entre une agence d'emploi et son agence référente, au regard de besoins récurrents ou saisonniers.
- Sensibiliser son réseau de partenaires (Missions Locales, Cap emploi...) sur les besoins en recrutement qui le nécessitent

b. Faciliter la mise en œuvre de l'immersion professionnelle par les agences d'emploi adhérentes à Prism'emploi Réunion

France Travail Réunion propose aux agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi Réunion de devenir structures accompagnatrices de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel. Ainsi les agences d'emploi pourront engager en autonomie des immersions professionnelles afin de sécuriser le parcours des candidats. Pour ce faire, une demande d'inscription se fera directement sur la plateforme Immersion facilitée <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/> en choisissant leur agence France Travail de référence en tant qu'agence de rattachement. Chaque agence d'emploi bénéficiera d'un compte structure afin de piloter toutes ses demandes. Les demandes d'immersion transmises par les agences d'emploi seront validées par leur agence référente.

c. Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours pour accélérer le retour à l'emploi

Les enjeux sont de répondre aux besoins en compétences des adhérents de Prism'emploi et de favoriser la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires en contribuant à l'expression des besoins de formation et à leur diffusion auprès des demandeurs d'emploi.

France Travail Réunion s'engage à :

- Mobiliser les leviers dont il dispose pour y parvenir tels que :
 - La promotion de l'approche par compétences auprès des agences d'emploi afin de contribuer à l'évolution des pratiques de recrutement et d'élargir le sourcing de candidats
 - Les dispositifs d'adaptation au poste peuvent être mobilisés en opportunité par France Travail et dans son cadre budgétaire et juridique lorsqu'un écart particulier est constaté entre les compétences du candidat et celles attendues pour commencer à occuper un poste.

Prism'emploi Réunion s'engage à :

- Mobiliser son réseau d'agences d'emploi et à utiliser tous les leviers mis en place par la branche du travail temporaire pour répondre aux sollicitations de France Travail relatives à des expérimentations ayant pour objectif d'accélérer le retour à l'emploi ou de construire des parcours professionnalisants, notamment des jeunes, des seniors et des bénéficiaires du RSA.

IV- Prévenir et réduire les trop-perçus pour les demandeurs d'emploi intérimaires

Le recouvrement des trop-perçus représente un enjeu majeur pour France Travail. Sur le plan financier, France Travail doit en effet assurer à ses financeurs son engagement dans la prévention et le recouvrement des trop-perçus. Cela figure dans les priorités régionales de France Travail Réunion.

Les trop perçus suscitent régulièrement de l'incompréhension et/ou de l'insatisfaction qui peuvent dégrader les relations avec les demandeurs d'emploi notamment ceux qui sont indemnisés.

La feuille de route nationale de France Travail précise : « les trop-perçus, c'est l'affaire de tous ». Cela induit,

- Qu'à France Travail, l'ensemble des parties prenantes en agences est sensibilisé de façon accentuée sur cette thématique dans un double objectif :
 - Informer les demandeurs d'emploi au plus près de leurs besoins et de leur situation pour anticiper toute problématique ;
 - En situation de trop-perçu avéré, mettre en place une modalité de remboursement visant à sécuriser le recouvrement, par tous les moyens à disposition des conseillers.

Les agences d'emploi ont aussi leur rôle à jouer dans ce processus en sensibilisant, en termes de prévention, lors de chaque interaction avec les allocataires salariés intérimaires. Des réunions d'information pour les agences d'emploi pourraient être organisées sur la thématique de la déclaration mensuelle ou encore des règles de cumul en cas de reprise d'activité salariée en intérim ainsi que sur les conséquences liées à des déclarations erronées.

En effet, une grande proportion des trop-perçus trouve son origine dans « **l'oubli et/ou l'erreur de déclaration d'un évènement** de la part d'un allocataire » : une période d'emploi salarié est la cause principale de trop-perçus.

Enfin, il sera important que les agences France Travail et agences d'emploi partagent sur les conséquences liées à ces mauvaises déclarations (trop-perçu et sanctions) lors des animations trimestrielles locales.

LA MISE EN ŒUVRE

1. Durée

La présente Convention Cadre prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

2. Pilotage et suivi

Prism'emploi Réunion et France Travail Réunion réuniront annuellement un Comité de pilotage (COFIL) régional, composé de représentants de chaque partie signataire du présent accord. Ils pourront s'adjoindre en tant que de besoin des expertises utiles afin de suivre les engagements.

Le COFIL régional partagera le bilan réalisé de l'année N-1 des deux réseaux afin d'évaluer les différentes actions entreprises et définir la feuille de route de l'année N+1.

Le COFIL posera, à échéance, les modalités de reconduction de l'accord après un bilan global à l'issue des 3 ans.

3. Communication et promotion du partenariat

Les parties s'engagent à relayer les dispositions du présent accord ainsi que les bilans effectués chaque année auprès de leurs réseaux respectifs afin d'en faire un outil opérationnel.

La promotion du partenariat à l'externe pourra se faire sur accord des deux parties.

Toute utilisation des logos de Prism'emploi Réunion et France Travail Réunion pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la Convention cadre Régionale sera soumise à une autorisation expresse écrite de la part de Prism'emploi Réunion et France Travail Réunion, qui précise la durée de cette autorisation.

Le non-respect de cette obligation rend la Convention Cadre caduque.

4. Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2026/679 (« RGPD »). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la

signature du présent contrat, sont conservées dans un système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat.

Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire ayant accepté contractuellement les exigences de l'article 28 du RGPD.

Chaque partie prend les dispositions qui lui incombent, afin notamment d'assurer l'information des personnes concernées en application des articles 12, 13 et 14 du RGPD ainsi que l'exercice de leurs droits en application des articles 15 et suivants du RGPD, permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou e-mail adressé directement aux personnes concernées. Les parties s'assurent également que les violations de données sont traitées dans les conditions prévues par les articles 33 et 43 du RGPD.

5. Modalités de révision et de résiliation

Toute modification du présent accord fera l'objet d'un avenant entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions.

Le présent accord peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties avec un préavis circonstancié de 3 mois. La résiliation prendra effet à l'expiration de ce délai, à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à l'accord.

Fait en 2 exemplaires originaux, remis à chacune des parties

St Denis, le 4 septembre 2025

Pour France Travail Réunion

Le Directeur Régional

Olivier PELVOZIN



Pour Prism'emploi Réunion

Le Président Régional

Willy SHOCK-TORAP

ANNEXES

- **Annexe 1**

Annuaire des équipes entreprises France Travail Réunion

- **Annexe 2**

Liste des référents Prism'emploi Réunion-Mayotte

- **Annexe 3 :**

Indicateurs de pilotage visant à mesurer l'impact de la signature de l'accord -cadre régional

- **ANNEXE 4 :**

Feuille de route septembre à décembre 2025

Annexe 1 :

Annuaire des équipes entreprises France Travail Réunion

Référentes au sein de la Direction Régionale :

- Virginie Ortiz-Besnard virginie.ortiz-besnard@francetravail.fr
- Emilie Saintot emilie.saintot@francetravail.fr

Agence France Travail	Mail Equipe entreprise	Ligne Directe Equipe entreprise
St Benoît	entreprise.stbenoit@pole-emploi.net	02 62 50 01 55
St André	entreprise.standre@pole-emploi.net	02 62 46 71 99
Ste Marie	entreprise.stemariereunion@pole-emploi.net	02 62 53 23 27
Ste Clotilde	entreprise.steclotilde@pole-emploi.net	02 62 28 52 42
Moulin	entreprise.moulin@pole-emploi.net	02 62 94 80 67
St Denis	entreprise.stdenisreunion@pole-emploi.net	02 62 21 55 90
Le Port	entreprise.leport@pole-emploi.net	02 62 55 22 71
La Possession	entreprise.possession@pole-emploi.net	02 62 70 07 11
St Paul	entreprise.stpaulreunion@pole-emploi.net	02 62 45 39 08
Eperon	entreprise.eperon@pole-emploi.net	02 62 11 97 04
St Leu	entreprise.stleureunion@pole-emploi.net	02 62 34 67 32
St Louis bel Air	entreprise.belair@pole-emploi.net	02 62 70 98 16
La Rivière	entreprise.lariviere@pole-emploi.net	02 62 26 97 56
Ravine des Cabris	entreprise.ravinedescabris@pole-emploi.net	02 62 96 81 01
St Pierre	entreprise.stpierrereunion@pole-emploi.net	02 62 25 88 84
Tampon	entreprise.tampon@pole-emploi.net	02 62 57 90 51
St Joseph	entreprise.stjoseph@pole-emploi.net	02 62 56 47 10

Annexe 2 :

Liste des référents Prism'emploi Réunion-Mayotte

Willy SHOCK-TORAP, Président régional La Réunion-Mayotte
w.storap@shock.re

Isabelle MAZZA, Secrétaire Générale
imazza@prismemploi.eu

Aliénor ROBIN, Chargée de mission action territoriale DROM
arobin@prismemploi.eu; 07.88.80.50.41

Annexe 3 :

Indicateurs de pilotage visant à mesurer l'impact de la signature de l'accord cadre régional

- Nombre de rencontres et ateliers à la maille bassin organisés et réunissant les réseaux entreprise de France Travail et les équipes chargées de recrutement des agences d'emploi
- Sur la NAF 7820Z, nombre d'offres d'emploi enregistrées au niveau régional sur le site France Travail
 - Nombre et taux de postes satisfaits
 - Types de profils recrutés (BRSA, jeunes, seniors, DELD, TH)
 - Nature des contrats proposés (contrat de travail temporaire, CDI intérimaire, CDD, CDI, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)
 - Nombre d'immersions réalisées dans les agences d'emploi
 - Nombre de POE réalisées
 - Nombre et nature des événements réalisés

Annexe 4 : Feuille de route septembre à décembre 2025

Date prévisionnelle de la première réunion de travail :

- le 17 septembre ou le 22 octobre 2025